

La note du formateur Di Rupo : évaluation de la N-VA

INTRODUCTION

Vous n'ignorez pas qu'au cours de ces derniers jours, nous avons étudié en détail la note d'Elio Di Rupo. De toute évidence, le formateur a travaillé avec beaucoup d'énergie pour rédiger cette note et elle mérite notre respect. Nos analystes et collaborateurs techniques ont passé à la loupe toutes ses propositions et en ont chiffré l'impact, dans la mesure du possible. Permettez-moi donc de vous expliquer nos conclusions.

Je dois vous avouer que lorsque j'ai entendu et lu le premier compte rendu de cette note, j'ai retrouvé espoir. J'étais bien entendu conscient que la réalité n'était certainement pas aussi brillante qu'il n'y paraissait et que la note devait contenir bon nombre de doubles fonds, mais je pensais tout de même que nous nous dirigeons vers un « oui, mais ». C'est du moins ce que j'espérais.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Après une lecture approfondie de la note et des analyses techniques de mes collaborateurs, j'en suis arrivé à la conclusion que celle-ci n'est, aux yeux de la N-VA, absolument pas une bonne base pour la poursuite des négociations. Comme le formateur l'a lui-même pertinemment remarqué il y a quelques jours : celui qui dit « oui » à cette note doit croire en l'aboutissement des négociations. Je dois admettre que même avec la meilleure volonté du monde, je ne crois vraiment pas que les négociations peuvent aboutir sur la base de cette note.

Avant d'expliquer en détail nos objections, permettez-moi de les résumer :

1. Le budget

L'opération budgétaire du formateur se résume à une augmentation massive des impôts et cible ceux et celles qui travaillent durement, qui entreprennent et qui économisent. Cette note nous rendrait tristement célèbres dans toute l'Europe et ferait de la Belgique le pays le moins actif dans le domaine de l'assainissement de ses dépenses et le plus tourné vers la recherche de moyens d'augmenter ses revenus. Nous sommes pourtant déjà les champions en matière de prélèvements publics et notre taux d'imposition atteint des sommets.

2. Le volet socioéconomique

Les recommandations de la Commission européenne (ainsi que celles du FMI et de l'OCDE) ne sont pratiquement pas prises en compte dans la note. Il s'agit notamment des réformes indispensables de la sécurité sociale et du marché de l'emploi. La note du formateur a suscité de grands espoirs dans ce domaine mais, à y regarder de plus près, elle n'apporte aucune solution. Les mesures en matière de chômage, de pensions et de soins de santé n'ont que très peu d'impact, voire aucun.

3. La loi de financement et l'autonomie fiscale

La nouvelle loi de financement propose une autonomie réelle extrêmement réduite et n'a presque aucun effet de responsabilisation. Les dotations actuelles aux entités fédérées provenant de l'impôt des personnes physiques sont en fait tout bonnement converties en centimes additionnels. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de mener une politique

fiscale propre, hormis la hausse ou la baisse linéaire de l'impôt des personnes physiques. Il reste, en outre, un mécanisme de solidarité qui efface toutes les différences. Les communautés continuent simplement à bénéficier des dotations sur la base des besoins, la Flandre est privée de 600 millions d'euros à la suite de l'arrêt du « turbo du Lambermont ».

4. La réforme de l'État

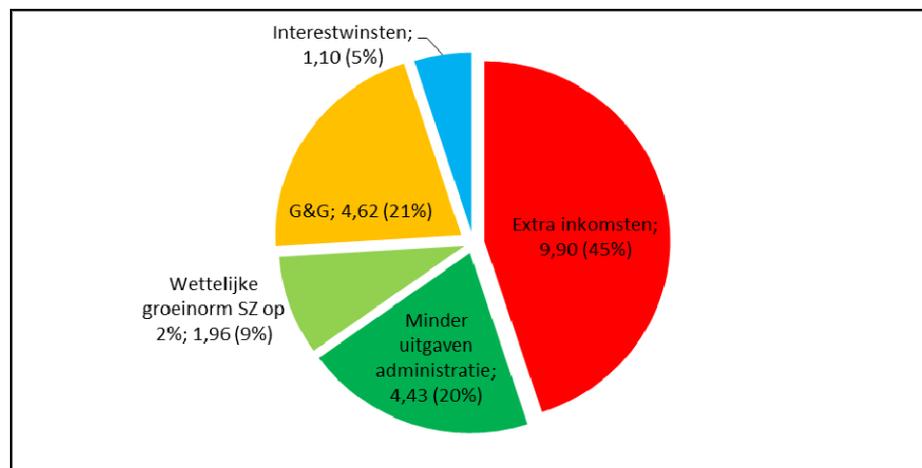
La note n'apporte pratiquement aucun élément neuf en ce qui concerne la réforme de l'État. Elle est sensiblement sous le niveau de la note Vande Lanotte. Plusieurs milliards sont effectivement transférés, mais ils concernent trop peu de leviers politiques réels. Il ne s'agit pas d'homogénéisation, mais plutôt d'une énième réforme bric-à-brac qui n'améliorera pas l'efficacité administrative.

5. Bruxelles et BHV

Les propositions concernant Bruxelles sont désastreuses pour les Flamands. Le bilinguisme légal de la capitale disparaît quasiment et les garanties politiques pour les Flamands dans l'administration régionale sont érodées. Bruxelles reçoit malgré tout près de 600 millions d'euros par an. La note ne contient pas le moindre engagement destiné à rendre la gestion bruxelloise plus efficace. Nous devons cependant accepter le fait que Bruxelles se voit octroyer des compétences supplémentaires et que la région deviendra une entité fédérée à part entière. Les facilités sont de facto renforcées dans les six communes de la périphérie.

CORPS

1) Le budget

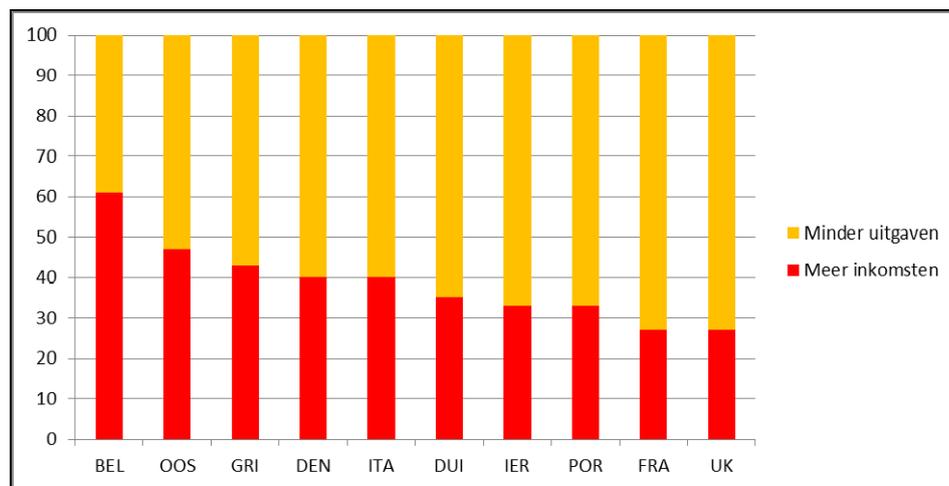


Répartition de l'assainissement selon la note Di Rupo

- 4,6 milliards d'euros, ou 20 % des efforts d'assainissement, sont transférés aux Régions et Communautés et, en plus, elles doivent prendre en charge les pensions de leurs fonctionnaires (sans avoir voix au chapitre en ce qui concerne leur âge de départ à la retraite) et des navetteurs de Bruxelles. Au total, la Flandre devrait donc économiser au minimum 2,5 à 3 milliards d'euros supplémentaires, soit 10 %, au moins, de l'ensemble du budget flamand actuel et ce, alors qu'au cours de ces deux dernières années, la

Flandre a réussi à économiser 8 % de son budget. En d'autres termes, la Flandre est punie pour l'assainissement accompli. En effet, ceux qui n'ont pas encore agi dans ce sens se voient imposer des mesures d'assainissement (nous doutons de leur application réelle), alors que la Flandre devrait entrer dans une deuxième phase d'assainissement. Le bon élève doit en quelque sorte payer pour son comportement exemplaire.

- En ce qui concerne le niveau fédéral, la note d'Elio Di Rupo met principalement l'accent sur les augmentations fiscales. Il est question de 37 % d'économies en matière de dépenses, alors qu'il ne s'agit en réalité que de moins de 30 % ou 6,8 milliards d'euros sur un total de 22 milliards. La suppression de certains postes de déductibilité fiscale, notamment, ne permet pas de réduire les dépenses mais d'augmenter les recettes fiscales. En outre, Elio Di Rupo surestime ses économies dans le domaine des soins de santé car il compare artificiellement le nouveau taux de croissance de 2 % à l'ancien taux de 4,5 % ; alors que le taux de croissance réel s'élève à 3,1 %. Les économies effectives n'atteignent donc pas 3 mais 2 milliards d'euros. À l'exception de ce nouveau taux de croissance, la sécurité sociale est entièrement préservée contre toute économie. La troisième catégorie d'Elio Di Rupo, intitulée mesures « diverses », ne contient, à y regarder de plus près, pratiquement que des recettes supplémentaires.
- Ce tsunami fiscal est complètement contraire aux recommandations européennes. Même le Fonds monétaire international, l'OCDE et les bureaux de notation demandent à notre pays de se concentrer sur un assainissement des dépenses et ce, en raison de la charge fiscale déjà très importante. La note du formateur va précisément dans le sens contraire. Si nous analysons les économies des services publics fédéraux, il ressort qu'aucun autre pays européen ne perçoit autant de recettes que la Belgique, alors que notre charge fiscale compte parmi les plus élevées d'Europe ! Notre pays est le seul État membre à prendre davantage de mesures sur le plan des recettes que dans le domaine des dépenses. Cette méthode est à nos yeux totalement irresponsable.



Comparaison des efforts d'assainissement des pays européens pour 2014/2015 sur le plan des recettes et des dépenses

- Le poids des mesures proposées sur les entreprises est extrêmement lourd (environ 4,6 milliards d'euros d'augmentations fiscales = 43 % du produit de l'impôt des sociétés), tant en ce qui concerne les starters et les PME que les grandes entreprises. Elles provoquent des dommages irréparables au climat d'investissement et l'offensive sur les intérêts notionnels constitue une sorte de rupture de contrat. Par ailleurs, les charges administratives ne baisseront pas, bien au contraire, elles augmenteront de manière considérable.
- La note touche également les ménages en plein cœur, à travers une augmentation fiscale de 4,3 milliards d'euros (= 10 % du produit de l'impôt des personnes physiques). La classe moyenne et les travailleurs en sont les principales victimes : ces citrons seront encore plus pressés qu'actuellement. Pour un ménage moyen, il s'agit d'une augmentation d'impôt de 1 000 euros par an! En d'autres termes, les jeunes recevront une année de salaire en moins sur l'ensemble de leur carrière et ils seront contraints de le verser aux pouvoirs publics.

Augmentation du prix des titres-services + suppression de l'avantage fiscal	240 millions d'euros
Harmonisation du taux de précompte sur la fiscalité mobilière à 20 %	1 160 millions d'euros
Instauration d'un impôt sur la plus-value des actions et titres, néfaste pour le petit investisseur individuel	1 000 millions d'euros
Renforcement de l'imposition des voitures de société	1 200 millions d'euros
Réduction de la déduction de l'AG et amende en cas de retrait anticipé	150 millions d'euros
Réduction d'impôt pour les bas salaires	-500 millions d'euros
Divers (fraude, grosses fortunes...)	1 090 millions d'euros
CHARGE TOTALE SUR LA POPULATION ACTIVE	4 340 millions d'euros

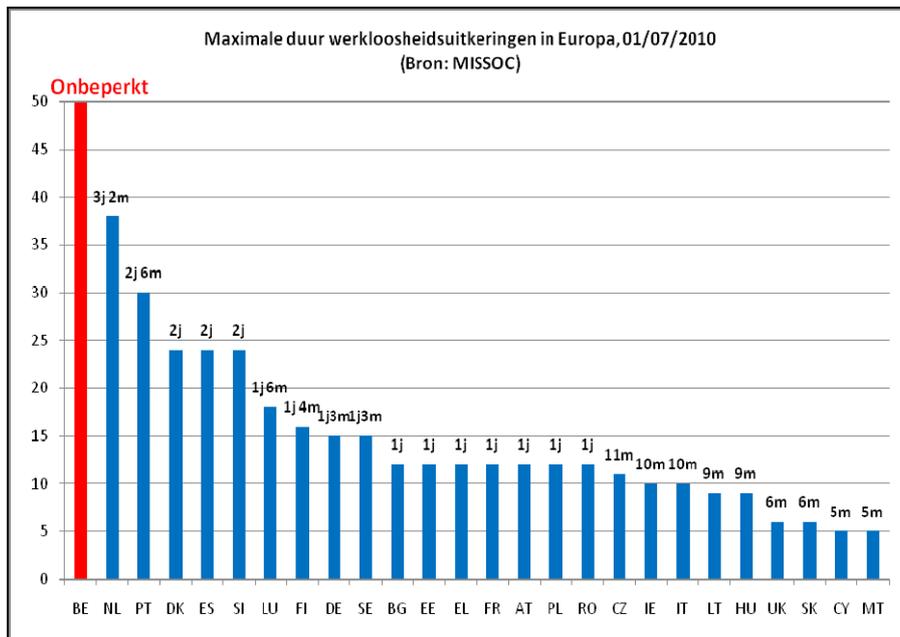
2) Le volet socioéconomique

Les réformes socioéconomiques ont été annoncées avec fracas mais en réalité, la note d'Elio Di Rupo ne contient que quelques adaptations des régimes actuels de chômage et de retraite. Parmi les six recommandations européennes, il ressort que seules deux d'entre elles sont respectées. Le formateur se montre donc extrêmement sceptique à l'égard de l'Europe et isole un peu plus la Belgique du courant dominant européen.

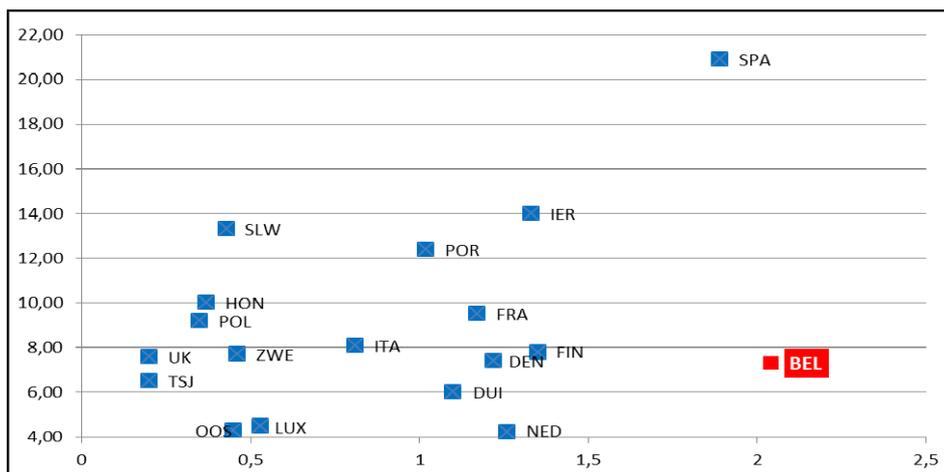
CHÔMAGE

- Il est question d'augmenter la **dégressivité** des allocations de chômage, mais en réalité ces allocations connaîtront dans un premier temps une hausse pour seulement diminuer très progressivement par la suite. Personne ne sait s'il sera un jour question de réduire les allocations à un niveau inférieur à celui que nous connaissons aujourd'hui. Si tel est le cas, combien de temps faudra-t-il pour atteindre ce niveau ? Le coût de ce régime risque donc de continuer à grimper plutôt que de baisser.

- Les allocations ne sont pas non plus **limitées dans le temps**. Tel est le cas dans tous les pays européens et ce, au cours d'une période généralement comprise entre six mois et deux ans. Après la crise économique et financière, certains pays ont réduit cette période. Par exemple, le Danemark est ainsi passé de quatre à deux ans (ce pays est pourtant caractérisé par un système social robuste). La Belgique est donc désormais le seul pays au monde où il est possible de toucher éternellement des allocations de chômage.



- Les **allocations d'attente** ne sont pas supprimées. Il restera donc possible dans ce pays de toucher des allocations de chômage à vie sans avoir travaillé un seul jour.
- En d'autres termes, cette note n'incite pas les chômeurs qui refusent de travailler à chercher activement un emploi convenable.
- Les effets budgétaires des maigres réformes du marché de l'emploi sont eux aussi extrêmement limités. La Belgique est actuellement le pays européen qui débourse le plus dans le domaine de l'emploi (notamment en ce qui concerne les allocations). Même l'Espagne ne dépense pas plus que notre pays, malgré un taux de chômage supérieur à 20 %. Les propositions du formateur n'y changeront rien.



Taux de chômage (vertical) et dépenses dans le domaine de l'emploi dans les pays européens et membres de l'OCDE en % du PIB (horizontal)

AUGMENTATION DE L'ÂGE DE DÉPART A LA RETRAITE

- La note ne prévoit pratiquement aucune mesure concernant la prépension. En cas de restructuration, il reste possible d'envoyer des personnes de 55 ans à la prépension et de répercuter les coûts sur la société.
- L'âge de départ à la retraite anticipée n'est que très progressivement relevé : deux mois par an. À ce rythme, il augmentera de 60 à 61 ans à la fin de cette législature. 30 ans seront donc nécessaires pour atteindre 65 ans...
- Dans sa note, Elio Di Rupo propose d'étendre dès 2013 de 50 à 55 ans le contrôle de la disponibilité active des demandeurs d'emploi et à 58 ans à partir de 2016 (lors de la prochaine législature). Mais en Flandre, le VDAB accompagnera déjà activement dès 2012 les demandeurs d'emploi jusque 58 ans.

UN MEILLEUR CLIMAT D'ENTREPRENARIAT

- Une lutte singulière est menée contre les intérêts notionnels. Je me souviens pourtant qu'il y a peu, lors de la visite du Premier ministre Yves Leterme chez les investisseurs américains, la préservation des intérêts notionnels a été réclamée, ainsi que l'instauration dans notre pays d'un climat fiscal stable. Nous risquons dès lors de perdre totalement la face vis-à-vis des investisseurs étrangers si nous réformons les intérêts notionnels.
- Une série de mesures positives sont prises en ce qui concerne les PME, mais la note prévoit également une importante augmentation fiscale ainsi que des charges administratives : l'érosion des intérêts notionnels, le maintien de l'indexation qui ne sera pas réformée comme le demande l'Europe, la hausse des cotisations patronales concernant la prépension, un précompte mobilier plus élevé, un impôt sur la plus-value...

Autant d'augmentations d'impôts qui nuisent à l'emploi. Le formateur entend créer 250 000 emplois, mais il n'y parviendra certainement pas de cette manière.

- En outre, cette note contient diverses mesures néfastes pour les entreprises :
 - Est-ce aux pouvoirs publics de décider si les entreprises cotées en Bourse peuvent limiter à 30 % la partie variable de la rémunération de ses dirigeants ?
 - Est-ce aux pouvoirs publics de décider si les entreprises cotées en Bourse doivent réduire l'écart entre les salaires les plus bas et les plus élevés ?
 - Est-ce aux pouvoirs publics de décider, en cas de licenciement collectif, si les entreprises devront choisir des personnes issues de toutes les catégories d'âge ?
- De nombreuses décisions difficiles sont transférées aux partenaires sociaux (et depuis le Pacte des générations, nous savons que rien ne changera certainement) :
 - Évaluation de la prépension
 - Généralisation du deuxième pilier et consolidation du premier
 - Plan pour l'emploi des séniors
 - Mise en place d'un mécanisme permettant de lier les aides à l'emploi demeurant fédérales à la création effective d'emplois ou au maintien de l'emploi
 - Amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur intérimaire

3) Loi de financement et autonomie fiscale

- La nouvelle loi de financement proposée par Elio Di Rupo offre une autonomie extrêmement réduite et n'a presque aucun effet de responsabilisation. En fait, les régions ne deviennent pas plus autonomes que les communes actuellement : elles peuvent prévoir des centimes additionnels ou soustractifs sur la base fédérale mais elles ne disposent pas d'une autonomie réelle de taux car elles doivent agir dans le cadre de progressivité actuel. Les déductions concernant les personnes à charge et les revenus de remplacement restent une compétence exclusivement fédérale. Cette mesure s'apparente en fait à une dotation fiscalisée.
- Le niveau du transfert est également très limité, seul 1/4 du produit actuel de l'impôt des personnes physiques.
- Une forme de « sursolidarité » reste maintenue dans le financement des régions. À long terme, la répartition des moyens n'évolue pas vers une répartition selon la capacité fiscale mais principalement en fonction des besoins et de la densité démographique. À l'avenir, le nouveau mécanisme de solidarité s'avère donc encore plus avantageux pour la Wallonie et Bruxelles que le système actuel.
- En ce qui concerne le financement des communautés, l'addition de la Flandre est salée car la note prévoit la suppression du « turbo du Lambermont » (600 millions d'euros en 2030).
- En bref : nous n'assistons pas à la mise en place d'une responsabilisation financière. En revanche, les entités fédérées ne se verront pas encore attribuer un nombre suffisant d'incitants leur permettant de vivre selon leurs moyens. Le fédéralisme de consommation est intégralement maintenu.

4) La réforme de l'État

- En ce qui concerne le **marché du travail**, la note d'Elio Di Rupo confirme les acquis de la tentative de médiation de Johan Vande Lanotte et de Wouter Beke : un transfert principalement des réductions groupes cible et des titres-services, pour un montant d'environ 4,4 milliards d'euros. J'entends et je lis souvent que ces mesures permettraient de transférer « entièrement » le marché du travail. C'est faux, bien entendu. Seul 1/3 du budget total du marché du travail est transféré. Parmi les 10 milliards qui composent le budget de l'ONEM, à peine 0,5 milliard d'euros est transféré. Bien entendu, les vrais leviers politiques s'y trouvent. Les critères en matière d'emploi convenable et de disponibilité des demandeurs d'emploi restent fixés par le fédéral. Le fait que nous recevions ces réductions groupes cible est une bonne mesure (cf. anciens conflits d'intérêts), mais il ne s'agit pas de la révolution copernicienne réclamée par la plupart des partis flamands.
- En ce qui concerne les **soins de santé**, la note d'Elio Di Rupo prévoit un transfert de compétences d'environ 5 milliards d'euros. Cette mesure est cependant à l'origine d'une fragmentation considérable néfaste à la politique.

Soins des personnes âgées

PRÉVU : maisons de repos et autres.

NON PRÉVU : soins à domicile.

RÉSULTAT : impossibilité de suivre une politique propre ciblée sur les personnes souhaitant vivre chez elles le plus longtemps possible.

Personnes atteintes d'un handicap

PRÉVU : l'allocation d'intégration des personnes handicapées et l'allocation d'aide aux personnes âgées.

NON PRÉVU : l'allocation de remplacement de revenu.

RÉSULTAT : les personnes handicapées devront encore s'adresser à deux autorités publiques différentes pour bénéficier de ce dont elles ont droit.

Organisation des soins de santé de première ligne

PRÉVU : le soutien aux métiers de la santé de première ligne.

NON PRÉVU : les honoraires des prestataires de soins et leur nombre.

RÉSULTAT : impossibilité de renforcer l'attractivité du métier de médecin et aucune mesure n'est prise contre la future pénurie de médecins traitants.

- Le transfert des **allocations familiales** est évidemment une mesure positive mais étant donné qu'elles seront attribuées à Bruxelles à la Commission communautaire commune, il s'agit de facto d'une régionalisation. Tel est également le cas en ce qui concerne les moyens du secteur des soins de santé, eux aussi transférés à Bruxelles via la COCOM.

- **Justice et sécurité** : le transfert du droit sanctionnel de la jeunesse est une mesure positive, les entités fédérées peuvent mettre en place des juridictions administratives et se voient attribuer un droit d'injonction positive sur le plan de leurs propres compétences. En revanche, l'organisation et le fonctionnement de l'appareil judiciaire n'est pas transféré aux entités fédérées et la note ne prévoit ni la création des tribunaux uniques ni la rationalisation des zones de police. Somme toute, de faibles avancées.
- **Élections simultanées** : ce principe est totalement contraire à la logique d'une plus grande autonomisation des entités fédérées. Les partis autorisés à siéger au gouvernement flamand seront-ils bientôt déterminés au niveau fédéral ?
- La note prévoit la création d'une **circonscription fédérale**, mais elle n'en respecte pas la logique, c'est-à-dire une représentation garantie des francophones. Soit nous sommes 10 millions de Belges et nous formons une circonscription, soit ce pays se compose d'une communauté néerlandophone et francophone et nous créons deux circonscriptions.

5) BHV et Bruxelles

- La note prévoit la scission de BHV, mais les compensations dépassent largement les limites de l'acceptable. Par ailleurs, l'objectif n'est pas atteint, à savoir la suppression définitive des conflits en matière de culture linguistique dans la périphérie flamande autour de Bruxelles. La N-VA réclamait une bonne fois pour toutes une pacification mais elle n'est pas prévue dans la note. Celle-ci ne règle rien, les sujets de discorde restent inchangés :
 - La circulaire Peeters n'est pas ancrée dans la législation fédérale, bien au contraire. Ce n'est plus le Conseil d'État mais la Cour constitutionnelle qui sera désormais compétente en matière de litiges dans les communes à facilités. Le Conseil d'État se rangeait formellement derrière l'interprétation flamande de la législation linguistique, raison pour laquelle les francophones veulent remplacer ces juges car leurs arrêts ne leur plaisent pas. Certains espèrent que la Cour constitutionnelle s'opposera à la circulaire Peeters, ce qui sera inévitablement à l'origine de nouveaux conflits. Cette mesure ne règle donc aucun problème, elle en crée de nouveaux.
 - La problématique du carrousel des bourgmestres n'est pas résolue non plus, mais au final les autorités flamandes perdent la tutelle. Dorénavant, la Cour constitutionnelle pourra nommer les bourgmestres de la périphérie contre la décision du gouvernement flamand.
- Bruxelles devient de plus en plus une troisième communauté, car elle se voit également octroyer les compétences en matière de tourisme, de formation professionnelle, d'infrastructure sportive, d'allocations familiales, de soins de santé... Les compétences transférées aux entités fédérées sont attribuées, en ce qui concerne Bruxelles, à la Commission communautaire commune. Résultat : la Flandre a de moins en moins son mot à dire en ce qui concerne Bruxelles.

- La création d'une communauté métropolitaine, donnant la possibilité aux communes d'y adhérer, ouvre la voie à un élargissement futur de Bruxelles. Les régions bruxelloise et wallonne se voient également octroyer la compétence relative au ring de Bruxelles, situé à 90 % sur le territoire flamand. La note Octopus stipule pourtant clairement que : « *Les autorités flamandes rejettent par conséquent toute initiative allant à l'encontre de notre demande de respect du caractère néerlandophone de la périphérie bruxelloise et de l'intégrité territoriale de la Flandre.* »
- Toutes ces concessions détachent de la Flandre les six communes à facilités. Leurs habitants peuvent voter pour des candidats bruxellois, les matières judiciaires sont traitées en français et tous les contacts avec l'administration communale se déroulent également en français. Les habitants ne remarqueront même plus qu'ils vivent en Flandre.
- En échange d'une diminution du pouvoir de l'autorité de la Flandre sur Bruxelles, nous mettons davantage la main au portefeuille pour la capitale. Elio Di Rupo parle de 461 millions d'euros, mais par ailleurs, le montant de base de 125 millions d'euros que le fonds Beliris reçoit annuellement sera consolidé dans la loi spéciale de financement, alors qu'actuellement cette opération doit faire l'objet d'un accord politique chaque année.
- En échange de cette augmentation budgétaire considérable pour Bruxelles (sur un total d'environ 3 milliards d'euros), une meilleure politique sera-t-elle mise en place, comme une intégration des six zones de police ? Pas du tout. La législation en matière linguistique à Bruxelles sera-t-elle mieux respectée ? Au contraire, elle est davantage affaiblie, les services – et non plus les fonctionnaires – deviennent bilingues, et nous n'avons aucune garantie du respect de cette législation affaiblie. La note prévoit même des services communaux unilingues et le personnel contractuel (qui représente actuellement la moitié des embauches dans les communes) est totalement exempté de la connaissance du néerlandais. La note Octopus est pourtant claire : « *Nous rejetons catégoriquement un assouplissement extrême de la législation en matière linguistique à Bruxelles.* »
- Cerise sur le gâteau, les listes bilingues de Bruxelles permettront désormais aux francophones de décider des candidats Flamands qui se verront attribuer une (belle) place sur la liste. En d'autres termes, ces candidats devront marcher droit.

CONCLUSION

Vous allez peut-être vous demander si la N-VA n'est pas trop critique envers cette note. Ne serait-il pas préférable de se réunir autour d'une table et de passer ces critiques en revue dans le cadre de négociations ? Ce n'est pas notre avis. Les partis qui acceptent la note du formateur comme base de négociation, ne peuvent arriver à un compromis respectable. De plus, cette évaluation ne repose même pas sur le programme de la N-VA.

- Je constate que seul 1/3 de la **note Octopus**, sur laquelle pratiquement tous les partis flamands sont d'accord, est appliqué. De plus, de nombreux éléments, notamment à propos de Bruxelles, sont transgressés.
- Je constate que la note ignore pratiquement l'ensemble des **recommandations européennes** destinées à réformer notre tissu socioéconomique.
- Je constate aussi que sur le plan communautaire, cette note est moins bonne que celle de **Johan Vande Lanotte**. Les éléments que nous approuvions en ont été évincés et ceux que nous rejetions par le passé ont généralement empiré. Et la note ne contient presque aucune proposition destinée à compenser ces éléments négatifs. Nous ne serions dès lors pas cohérents avec nous-mêmes si nous disions « oui », alors que nous répondions « non » il y a quelques mois.

Nous estimons qu'il est plus honnête de dire clairement « non » à cette note plutôt que d'exprimer un « oui » tactique pour entamer par la suite des négociations qui n'aboutiront pas. Après un an, qui a encore envie de participer à des négociations interminables qui n'ont aucune chance de réussir ?

Comprenez-moi bien : la N-VA reste disponible pour tenter de former un gouvernement mais uniquement si nos objections fondamentales sont entendues et si une solution est avancée. Je laisse donc le soin au formateur d'estimer s'il est en mesure d'y parvenir.

Je ne crois pas au projet du formateur, il est néfaste pour tous les citoyens et par extension pour les Flamands. Ce sont eux qui devront passer à la caisse. J'applique une règle d'or dans mes activités politiques : si je n'arrive déjà pas à me convaincre moi-même du bien-fondé d'une chose, comment pourrais-je en convaincre les autres ?

Le présent texte a été traduit du néerlandais avec le plus grand soin par un bureau de traduction. L'auteur du texte en néerlandais ne peut toutefois être tenu responsable des éventuelles erreurs et différences de nuances dans la traduction. Si le sens de la traduction diverge de celui du texte en néerlandais, les informations contenues dans ce dernier prévalent.